

B1-1 - Modalités annexes au règlement 2022 Dog Dancing

Valable à compter du 01/01/2022

1.	ORGANISATION D'UN CONCOURS	2
1.1	Choix du Jury.....	2
1.2	La piste	2
1.3	Marche à suivre, documents et matériel à prévoir pour le secrétariat	2
1.4	Personnel nécessaire au bon déroulement du concours :	3
2.	PRELABLE AUX CONCOURS	3
2.1	Le Pass dog dancing – Document G 1-1 et F 1-1	3
2.2	La classe récréative.....	4
3.	CONDITIONS GENERALES POUR CONCOURIR ET INSCRIPTION A UN CONCOURS	4
3.1	Conditions générales pour concourir	4
3.2	Inscription à un concours	4
3.3	Précision « jeunes conducteurs ».....	5
3.4	Femelles en chaleur	5
3.5	Ne pourront pas prendre part aux épreuves.....	5
4.	REGLES DE COMPETITION	5
4.1	Généralités.....	5
4.2	La Musique	6
4.3	Motifs de disqualification :	6
4.4	Actions entraînant une perte de points	7
5.	PRECONISATIONS ROUTINES ET CRITERES D'ACCESSION AU NIVEAU SUPERIEUR	8
6.	GPF ET AU CHAMPIONNAT DE FRANCE	9

1. **ORGANISATION D'UN CONCOURS**

- Demander l'inscription du concours au calendrier de la Territoriale.
- Informatisation du concours : en téléchargement sur le site CNEAC (LOGICIEL PROGESCO)

1.1 Choix du Jury

Choisir un juge de Dog Dancing de la S.C.C. formateur, qualifié ou stagiaire et lui proposer par e-mail de juger le concours. Le nombre de jugements effectués lors d'un concours ne doit pas dépasser 80 passages si un seul juge officie. Si 2 juges officient sur le même concours, le nombre de passages est limité à 120 sur la journée.

Lors d'un concours en double c'est un seul et même juge qui jugera une classe dans sa totalité. Les pauses à l'intérieur d'une même classe sont à proscrire dans la mesure du possible.

Juge Etranger

L'intervention d'un juge étranger en France doit faire l'objet, de la part du club organisateur du concours, d'une demande auprès de la Société Canine Territoriale dont il dépend. Celle-ci fait la démarche auprès de la Centrale Canine qui demande au pays d'origine du juge pressenti si ce dernier est habilité à juger à l'étranger. Après la réponse du pays, la SCC informe votre Territoriale de la recevabilité.

<http://activites-canines.com/?ufaq=comment-faut-il-faire-pour-inviter-un-juge-etrange>

Cette procédure est obligatoire.

Il est impératif que l'organisateur informe le juge qu'il doit juger uniquement d'après le règlement français en vigueur.

1.2 La piste

- Prévoir un terrain délimité, plat, gazon fraîchement taillé, moqueté ou toute autre surface plane. La nature du sol ne doit présenter aucun danger pour le chien et le conducteur.
- Les dimensions idéales préconisées sont de 10 mètres minimum à 25 mètres de côté maximum et seront laissées à l'appréciation du juge et des organisateurs. On considère que la surface minimum pour concourir ne peut être inférieure à 100 m² (raisonnablement répartis). La piste doit rester inchangée entre le passage des fun et des passages officiels.
- Il faudra signaler sur l'invitation les dimensions et la nature de la piste.
- Idéalement l'entrée et la sortie de piste seront visibles par le juge.
- Si possible, il est fortement conseillé de prévoir autour de la piste d'évolution une zone libre de 2 mètres. Les spectateurs et photographes doivent également respecter cette distance même si elle n'est pas clairement matérialisée.
- Autour de la piste, les chiens et les téléphones portables sont interdits, pour ne pas troubler les évolutions du participant. Il sera également demandé de ne pas manger aux abords de la piste. Le commissaire veillera à faire déplacer les chiens qui dérangent/perturbent.
- Prévoir une piste d'échauffement sécurisée à proximité de la piste d'évolution ainsi qu'un emplacement d'attente pour les conducteurs avec accès sur la piste. Vérifier qu'un licencié Handi puisse avoir accès à la piste.
- Prévoir des paravents ou un local permettant aux participants de s'habiller.

1.3 Marche à suivre, documents et matériel à prévoir pour le secrétariat

- En fonction de la demande du ou des juges, édition des feuilles de piste vierges pour chaque concurrent et chaque passage avec l'en-tête renseignée à partir de la feuille d'engagement.
- Etablissement du programme de la journée et de l'ordre de passage en concertation avec le juge officiant. Affichage de ces documents à l'attention des concurrents.
- *Affichage des résultats au plus tard en fin de journée par l'organisateur.*
- Impression des feuilles de résultats à la discrétion de l'organisateur.
- Sauvegarde du concours quand tout est terminé. Se connecter au calendrier CNEAC pour validation et mise en ligne des résultats.

NB : Le juge veillera à envoyer son rapport de jugement avec le chèque du montant de la redevance au responsable du GT Homologation des Evénements CNEAC avec copie mail au responsable du GT à l'adresse suivante :

dogdancing-gt@sportscanins.fr

Si c'est un **juge étranger** qui officie, le juge, **ou l'organisateur**, enverra le rapport de Jugement pré rempli par le logiciel, avec le chèque du montant de la redevance, par voie postale et sous 8 jours au responsable du GT Homologation des Événements CNEAC avec copie au responsable GT.

1.4 Personnel nécessaire au bon déroulement du concours :

- Un responsable de concours chargé de l'organisation générale et du respect du règlement.
- Un secrétaire de juge (il est préférable de garder la même personne toute la journée). Son rôle consiste à renseigner les feuilles de piste avec les indications données par le juge. La feuille de piste aide le juge à compléter la feuille de notation à la fin de la prestation.
- Un commissaire aux concurrents, pour éviter les attentes et les pertes de temps. Le commissaire doit veiller à ce que les chiens présents dans la salle ou à proximité de la piste n'aboient pas et ne dérangent en aucune manière le compétiteur durant son évolution. Au besoin il pourra demander l'évacuation de l'élément perturbateur
- Un responsable de la sonorisation DJ (à plein temps). Cette personne détient l'ordre de passage, elle prépare en amont le dossier informatique contenant toutes les musiques préalablement envoyées par chaque concurrent pour chaque chorégraphie. Ce responsable prendra la précaution de démarrer la musique uniquement au signal du juge.
- Une personne chargée du contrôle du temps de mise en place des accessoires. Il peut s'agir du responsable sonorisation DJ ou de toute autre personne désignée.
- Un responsable de piste, afin d'aider les concurrents à mettre en place leurs accessoires. Il affichera la feuille avec les notes du premier passage à la fin de tous les premiers passages, ainsi que la feuille finale de résultats du concours.

NB : L'organisateur demandera aux participants d'envoyer les musiques au format mp3 via e-mail. Il devra s'assurer en amont que la durée des musiques respecte la durée règlementaire pour chaque niveau d'évolution et chaque classe.

2. PRELABLE AUX CONCOURS

2.1 Le Pass dog dancing – Document G 1-1 et F 1-1

Il s'agit d'un test comprenant des exercices de base et des questions portant sur le règlement en vigueur. Un exercice au choix devra être ajouté et clairement indiqué avant l'épreuve sur la feuille de notation du pass. Au choix du conducteur, un des exercices imposés pourra être supprimé. L'ordre de présentation des exercices est laissé à l'appréciation des concurrents mais devra être indiqué sur la feuille du pass. Les points obtenus seront additionnés (seules 10 notes seront prises en compte pour ceux qui présentent 11 exercices).

Pour être reçue au pass, l'équipe doit obtenir au minimum 30 pts à la pratique et au minimum 25 pts à la théorie - A partir de 55 pts le Pass sera validé, si le minimum requis est obtenu en théorie et en pratique. **Les résultats seront envoyés par le club organisateur via le calendrier CNEAC. De ce fait il ne sera pas possible de s'inscrire à un concours se déroulant le même jour que le pass Dog Dancing**

Conditions d'accès au pass

- Le chien doit être âgé de 8 mois révolus à la date du pass
- La licence pour l'année en cours est obligatoire

En cas d'ajournement à un pass, il n'y a pas de délai d'attente avant de pouvoir se représenter.

Le rapport du pass Dog Dancing doit être transmis dans les 48 heures au GT DD à l'adresse suivante :

dogdancing-gt@sportscanins.fr

Pour rappel : pour pouvoir s'inscrire à un concours, il faut avoir obtenu le CAESC et le Pass Dog Dancing, peu importe dans quel ordre. Il est possible de valider l'un indépendamment de l'autre, mais les deux sont indissociables pour accéder aux concours.

Attention, si vous avez passé un CSAU à la place du CAESC, vous devez télécharger votre licence dans « mon espace CNEAC » et la transmettre avec votre CSAU à l'adresse licence@sportscanins.fr pour enregistrement.

Les juges ou les moniteurs dog dancing des clubs sont autorisés à faire passer les « pass dog dancing ». Si le nombre de concurrents le permet, ces Pass pourront également se dérouler lors d'un concours. **Il ne sera alors pas possible, pour**

un moniteur, d'à la fois concourir et organiser le Pass. Le pass dog dancing est gratuit et peut être organisé à tout moment.

L'inscription au pass se fera via le calendrier en ligne.

Le chien peut être présenté par un conducteur junior ou sénior. Le Pass étant accordé au chien, il est valable quelle que soit la catégorie dans laquelle évolue son futur conducteur

2.2 La classe récréative.

Elle est ouverte aux chiens entre 8 et 12 mois, titulaires du Pass dog dancing et du CAESC. La durée de musique est limitée à 2 minutes maximum. Cette classe récréative ne doit pas servir à présenter une chorégraphie. Elle est destinée aux jeunes chiens pour leur permettre de découvrir l'environnement concours de manière récréative et ludique. Dans cette classe, il sera permis de travailler les exercices présentés lors du Pass.

La classe récréative donne lieu au paiement d'un engagement. Elle ne génère pas de feuille de commentaires de la part du juge.

3. CONDITIONS GENERALES POUR CONCOURIR ET INSCRIPTION A UN CONCOURS

3.1 Conditions générales pour concourir

- Avoir une licence de la S.C.C./CNEAC valide de l'année en cours et être membre d'un club affilié
- Avoir obtenu le Pass dog dancing (cf chapitre 2.1) pour les chiens qui n'ont participé ni à un Fun ni à un concours avant janvier 2021
- Avoir un chien identifié (les chiens de 2^{ème} catégorie doivent être vaccinés contre la rage et en règle avec la législation française en vigueur).
- Les chiens de 1^{ère} catégorie sont interdits de concours en France.

NB :

- Il est souhaitable, pour des raisons évidentes d'organisation, que les concurrents soient présents dès le début du concours. Si pour des raisons personnelles ou professionnelles exceptionnelles le concurrent ne peut pas être présent toute la journée, il est impératif qu'il en avise l'organisateur et le juge.
- Le résultat sera attribué au chien.
- Il ne sera pas possible de redescendre de niveau

3.2 Inscription à un concours

- L'inscription au concours se fait via l'espace personnel sur le site de la CNEAC
- Le possesseur de la licence propriétaire et le possesseur de la licence conducteur pourront concourir sur un même concours à condition de respecter le nombre de passages maximum autorisé et de concourir au même niveau. Un seul résultat sera retenu.
- Si le concurrent désire présenter, lors d'un même concours, une chorégraphie Solo en Free et une en HTM, il remplit 2 engagements distincts et paie 2 engagements, il aura 2 numéros de dossards.
- Un concurrent peut inscrire un même chien à plusieurs Fun (par exemple un fun free et un fun HTM, un fun présentation chorégraphie et un fun travail sur un comportement indésirable)
- Sur la feuille d'engagement, la routine supplémentaire (qui peut être de 5 euros par exemple) concerne le duo ou l'équipe.
- Le concurrent enverra sa ou ses musiques à l'organisateur comme indiqué au paragraphe 2
- Les organisateurs sont libres d'accepter ou de refuser un engagement
- Les concurrents étrangers faisant partie d'un organisme affilié ou reconnu par la FCI s'inscriront dans leur niveau d'évolution habituel sur présentation d'un justificatif à l'organisateur (résultat ou carnet de travail).

NB: le nombre effectif de passages est limité à 4 dans la journée. Nous demandons aux organisateurs d'être vigilants à ce sujet. Le contrôle du nombre réel de passages se fera également à la réception des résultats du concours. A ce moment, si le nombre de 4 passages n'est pas respecté, la totalité des résultats du chien à ce concours sera invalidée.

Si, sur un concours, le concurrent ne fait qu'un seul passage, la note acquise sur ce passage servira pour établir le classement. Si le concurrent fait 2 passages c'est la meilleure des deux notes qui servira pour le classement.

3.3 Précision « jeunes conducteurs »

- Lors d'un concours de Dog Dancing, un jeune conducteur ne peut engager qu'un seul chien
- L'engagement est gratuit jusqu'à 14 ans (année civile des 14 ans dans sa totalité).
- Le niveau d'évolution est fonction des résultats de l'équipe.
- Les jeunes conducteurs peuvent concourir sur le même concours et avec le même chien qu'un concurrent sénior, dans la limite des 4 chorégraphies par chien sur un même concours.
- Un mineur (concurrent âgé de moins de 18 ans) ne peut pas conduire un chien de 2ème catégorie (respect de la loi de 1999).
- Les jeunes conducteurs resteront en classe junior jusqu'à la fin de l'année de leur 14^{ème} anniversaire.

3.4 Femelles en chaleur

- Les concurrents concernés doivent se signaler au plus tard avant le briefing du matin afin de faciliter l'organisation du concours.
- Dans les concours et au GPF, les femelles en chaleur pourront participer à toutes les épreuves. Elles ne sont pas autorisées à accéder à la salle ou à la piste d'évolution avant leur prestation. Elles doivent être tenues à l'écart des autres chiens durant toute la compétition. Elles passeront en fin de journée et seront autorisées à faire une reconnaissance de la piste avant leur passage. Le port d'une culotte est recommandé.

3.5 Ne pourront pas prendre part aux épreuves

- Les chiennes en période de gestation.
- Les chiens atteints de maladies apparentes ou les chiens blessés.

4. REGLES DE COMPETITION

4.1 Généralités

- **Reconnaissance de la piste pour les concurrents** : elle est organisée, en fonction des options prises par l'organisateur, avant le début du concours et/ou avant chaque changement de niveau ou de division. Les concurrents pourront reconnaître la piste afin de préparer leurs placements et déplacements. Les chiens seront autorisés, **tenus en laisse**, sous la surveillance du commissaire et sous la responsabilité de leur conducteur. La friandise n'est pas autorisée, seul un jouet peut être utilisé à condition de ne pas être lancé au milieu des autres chiens. Les jouets sonores sont à proscrire.

L'organisation des reconnaissances se fait selon le timing et le nombre de concurrents, de manière équitable pour tous et sous la surveillance d'une personne désignée par l'organisation. **Les concurrents qui ne respectent pas ces consignes seront priés de quitter la piste immédiatement.**

- **Installation des accessoires** : pendant que le juge termine la notation du concurrent précédent, le concurrent suivant peut installer ses accessoires ; le conducteur peut se faire aider. *Le chien peut accompagner le conducteur, avec ou sans laisse, mais il doit toujours rester sous son contrôle. Le conducteur ne devra en aucun cas utiliser le moment où il pose l'accessoire comme échauffement en piste.*

La durée maximale d'installation des accessoires est de 90 secondes. Le temps de mise en place est chronométré et transmis au juge avant le début de la prestation du concurrent. Si le temps excède 90 secondes, le concurrent est éliminé avant d'avoir présenté sa chorégraphie (excepté en classe « handi »).

- L'entrée en piste se fera sur ordre du juge et l'équipe sera sous son contrôle de l'entrée à la sortie. Idéalement, l'entrée et la sortie doivent donc être visibles du juge.
- Avant de commencer sa chorégraphie, **le compétiteur doit saluer le juge.**
- Le chien n'est pas autorisé à porter un costume. Un collier décoratif est permis.
Le chien peut porter un collier mais rien qui n'entrave les mouvements de l'épaule
Le port d'élastiques sur la tête ou aux oreilles, permettant au chien de mieux voir, est autorisé.
- Le chien doit évoluer sans laisse dans tous les niveaux (exception : la classe FUN ou récréative).
- Aucune nourriture et/ou jouet ne seront autorisés sur la piste. Ceux-ci devront être donnés en dehors de la piste (exception : la classe FUN ou récréative). **Les pochettes à friandises ne sont autorisées ni pour la mise en place des accessoires ni pour la reconnaissance de la piste. Pour éviter toute tricherie, des contrôles aléatoires pourront se faire dans le SAS à la sortie de piste. Les personnes prises sur le fait avec de la nourriture ou un jouet dans la poche, alors que celle-ci n'est pas fermée par une tirette, seront disqualifiées.**

NB :

Les décisions du Juge sont sans appel. Les feuilles de piste restent la propriété du Juge. Aucune modification ne peut être amenée sur la feuille de notation et sur la feuille de résultat.

4.2 La Musique

Pour éviter les erreurs et les malentendus concernant la musique, les règles suivantes sont impératives :

- Les participants devront envoyer les musiques au format .mp3 via e-mail identifiées comme suit : division – niveau – nom du concurrent – nom du chien – titre de la musique et interprète.
- La musique envoyée par le compétiteur sera la seule musique autorisée sur le déroulement du concours.
- Il est recommandé à chaque concurrent de prévoir une clé USB pour chacune des musiques présentées afin de palier un éventuel défaut informatique le jour du concours.
- Si la musique se coupe durant la routine, pour des raisons de défaillance du matériel, le concurrent, avec accord du juge, repassera ultérieurement. La notation reprendra à l'endroit approximatif de la coupure.
- Si la musique est plus longue que la routine, la musique sera arrêtée si le compétiteur signale CLAIEMENT la fin de sa routine.
- Les tests sonores pourront se faire au moment de l'accueil, de la reconnaissance et, en dernier lieu, pendant que le concurrent pose ses accessoires ou que le juge note le concurrent précédent.

NOTE : Respect de la durée de la musique selon chaque niveau :

La durée de la musique doit respecter la durée réglementaire et s'arrêter dans le temps imparti. Cependant, le concurrent est autorisé à continuer un peu après l'interruption de cette musique pour faire son final (il est un peu en retard et veut finir proprement). Le juge arrête de juger à l'arrêt de la musique, mais le concurrent n'est pas disqualifié.

4.3 Motifs de disqualification

Tout manquement au règlement, de manière générale, ainsi que tous les motifs évoqués ci-après entraîneront une disqualification immédiate.

La disqualification entraîne l'interruption de la performance et la perte de tous les points attribués. Le chien ne pourra pas, en cas de disqualification, poursuivre son programme.

Règles concernant le chien

- Le chien porte un collier à pointes, à piques ou un collier étrangleur dans l'enceinte du concours.
- Le chien est tenu en laisse sur la piste (Exception: classes FUN et récréative).
- Le chien s'oublie sur la piste.
- Le chien agresse un autre chien ou une personne sur le site ou sur la piste. La disqualification concerne alors le déroulement complet de l'évènement.

Règles concernant les entrée de piste, sortie de piste, prestation

- Le chien est hors de contrôle sur la piste. *Un chien hors de contrôle est un chien qui divague en piste et qui n'est plus à l'écoute de son maître. (NB : Le chien doit être sous contrôle de l'entrée à la sortie de piste, tous niveaux et divisions confondus. A titre exceptionnel, et surtout concernant les premiers niveaux, un chien qui échappe une fois à la vigilance de son conducteur mais revient rapidement au rappel ne sera pas considéré hors de contrôle).*
- En division HTM, le chien s'éloigne de plus de deux mètres du conducteur.
- Le chien et le conducteur n'entrent pas ensemble sur la piste ou en sortent séparément.
- Le chien et/ou le conducteur quittent la piste après que le Juge les a autorisés à entrer, et ce, même en cas d'oubli d'accessoire.
- Une aide extérieure est apportée pour coacher l'équipe ou faire parvenir un accessoire ou élément de costume oublié
- Le conducteur entre en piste pour une reconnaissance ou une pose d'accessoire avec sa pochette à récompense ou des récompenses dans sa poche, celle-ci n'étant pas fermée par une tirette.

- Le temps de mise en place des accessoires excède 90 secondes, sauf pour la classe Handi.
- Un accessoire sert **clairement et de façon répétitive** d'objet de motivation et même si cela est constaté avant le début de la performance.
- Le conducteur transforme **clairement** la routine en séance d'entraînement. Dans ce cas la musique se poursuit jusqu'à la fin.
- Le concurrent n'a pas coupé sa musique au temps réglementaire et n'a pas fait signe explicitement au DJ pour stopper la musique. Il continue au-delà du temps imparti.

Règles concernant le comportement du conducteur

- Le conducteur exerce une pression importante ou une menace sur le chien afin de l'amener à performer. (Le Juge évaluera le degré de pression et son effet sur le chien afin d'opter pour une disqualification ou une perte de points en BEA)
- Le conducteur est brutal avec son chien sur ou en-dehors de la piste.
- Le conducteur initie le contact, touche le chien ou le manipule **de façon marquée et/ou répétitive** afin de le contrôler. (Le contact peut néanmoins être initié par le chien)
- Le candidat est incorrect envers le juge et/ou son assesseur, sur la piste ou en-dehors.
- Le candidat n'a pas un comportement correct envers un autre concurrent ou envers les organisateurs.

Règles concernant une tentative de tromperie du Juge

- Le conducteur dissimule des friandises ou un jouet dans les poches de son costume lors de sa prestation (exception : classes FUN et récréative).
- Le conducteur qui évolue n'est pas le candidat inscrit.
- Le conducteur évolue avec un chien différent de celui qui est inscrit
- Le candidat n'informe pas les organisateurs que sa chienne est en chaleur.
- L'équipe est reconnue coupable d'avoir enfreint les règles du dopage. (Cette règle sera également appliquée après la compétition si les tests de dopage effectués pendant la compétition se révèlent positifs après la compétition).

4.4 Actions entraînant une perte de points

- Aboiement
- La règle des 25/75% HTM/FS n'est pas respectée
- La chorégraphie n'est pas adaptée à un public familial
- Les accessoires sont mal ou non utilisés
- Les accessoires ne sont pas en accord avec le thème
- Les accessoires sont dangereux pour le chien
- L'accessoire est utilisé par le chien (ou le conducteur) comme une source de motivation ou de récompense identifiable. Ce type de comportement entraînera **une perte de points substantielle** jusqu'à une élimination si ce comportement est trop marqué et/ou répétitif.

NB : Tout objet apporté dans le ring par le conducteur sera considéré comme un accessoire. Un élément du costume une fois posé au sol devient un accessoire et devra être utilisé comme tel.

- Le concurrent ne salue pas le juge.
- Le comportement gestuel ou verbal du conducteur est inapproprié.
- Le chien est mis en danger
- Le chien est stressé ou montre beaucoup de signaux d'apaisement
- Le chien pince son conducteur (mordille, attrape les vêtements ou les mains...).
- Le chien quitte accidentellement la piste dans un mouvement à distance ou pour terminer son mouvement

- Le conducteur manipule le chien afin de l'aider à exécuter un mouvement ou de le maintenir dans une position (cf précisions ci-après). Ce type de comportement entraînera **une perte de points substantielle** jusqu'à une élimination si ce comportement est trop marqué et/ou répétitif.

Que doit-on comprendre par « manipulation du chien lors d'une chorégraphie » ?

La notion de contrainte est fondamentale pour la compréhension. Les cas suivants en sont des exemples : saisir, agripper les pattes de son chien et les maintenir de force pour le faire se lever, ou tenir une position ou pousser ostensiblement le chien pour qu'il passe entre les jambes etc...

==> le chien ne peut pas faire autrement que de faire le mouvement car il y est contraint.

==> Le chien est, dans ce cas, manipulé.

Mais empêcher que le chien ne tombe ou ne se blesse, ne veut pas dire contraindre le chien. Offrir au chien débutant ou au chien de grand gabarit un appui sur le bras ou la main, ou la jambe, pour que le chien puisse y poser ses pattes avant ou arrière, c'est éviter de le mettre en danger sans le contraindre : le chien peut en effet redescendre à terre en enlevant ses pattes du bras ou de la main, par exemple. Le corps du conducteur est, dans ces cas, un support comme le serait un accessoire sur lequel le chien pourrait s'appuyer, ou grimper etc...

Le fait de prendre le chien dans ses bras n'est pas une manipulation puisque le chien, la plupart du temps, ne fait rien. Dans ce cas, le mouvement ne sera pas noté techniquement. Il sera éventuellement pris en compte en Interprétation Musicale s'il est en rapport avec le thème de la chorégraphie.

Exception : Un chien qui, dans les bras de son conducteur, mimerait le sommeil ou un état d'inconscience en faisant de façon bien visible « comme s'il perdait connaissance » ou « comme s'il dormait », serait par contre noté également en « contenu » puisque le mouvement aurait été travaillé exprès.

Les manipulations sont considérées comme plus pénalisantes que les aboiements et pincements, surtout en Intermédiaire et Avancé.

NB : Une action peut être prise en compte dans plusieurs rubriques suivant le contexte.

Exemple : les aboiements. Si un aboiement traduit clairement une trop grande excitation du chien, le Juge en tiendra compte en rubrique « Présentation ». Si, par contre, il est évident que la cause de cet aboiement est un stress trop important (accompagné alors par d'autres signes), le Juge tiendra compte de l'aboiement en rubrique « Présentation » mais également en rubrique « Bien-être animal ».

5. PRECONISATIONS ROUTINES ET CRITERES D'ACCESSION AU NIVEAU SUPERIEUR

HTM - Sachant que le « contenu » représente 9 points il est attendu d'une chorégraphie de HTM :

- Approximativement **4 positions dans le niveau débutant**
- Approximativement **6 positions dans le niveau novice**
- Approximativement **8 positions dans le niveau intermédiaire**
- **De 8 à 10 positions dans le niveau avancé**

FREE et HTM :

DEBUTANT :

Vous pourrez passer dans le niveau supérieur lorsque vous aurez obtenu 3 qualificatifs en respectant les critères par rubrique selon le niveau sur 3 concours homologués, sous 2 juges différents, et dans la limite d'un pointage obtenu sous un juge étranger.

Pour rappel débutant : **21 points avec au minimum 6.3 dans chaque rubrique et 2.1 pour la partie bien-être animal**

Préconisations pour le niveau « débutant »

La difficulté moyenne est peu élevée et les exercices présentés peuvent être simples mais doivent être propres et bien exécutés. En HTM le chien devrait montrer approximativement 4 positions différentes. L'aide gestuelle du conducteur est autorisée. Aucun changement de rythme n'est nécessaire.

NOVICE :

Vous pourrez passer dans le niveau supérieur lorsque vous aurez obtenu 3 qualificatifs en respectant les critères par rubrique selon le niveau sur 3 concours homologués, sous 2 juges différents, et dans la limite d'un pointage obtenu sous un juge étranger.

Pour rappel novice : **22.5 points avec au minimum 6.75 dans chaque rubrique et 2.25 pour la partie bien-être animal**

Préconisations pour le niveau « novice »

La difficulté moyenne est peu élevée, mais il devrait y avoir des mouvements plus difficiles. En HTM le chien devrait montrer approximativement 6 positions différentes et évoluer si possible dans 2 directions différentes. Une aide gestuelle occasionnelle du conducteur est autorisée. Au moins un changement de rythme est nécessaire.

INTERMEDIAIRE :

Vous pourrez passer dans le niveau supérieur lorsque vous aurez obtenu 3 qualificatifs en respectant les critères par rubrique selon le niveau sur 3 concours homologués, sous 2 juges différents, et dans la limite d'un pointage obtenu sous un juge étranger.

Pour rappel intermédiaire : **23.1 points avec au minimum 6.9 dans chaque rubrique et 2.4 pour la partie bien-être animal**

Préconisations pour le niveau « intermédiaire »

La difficulté moyenne est élevée, avec des combinaisons de mouvements et plus de difficultés techniques. Le maître doit évoluer en harmonie avec la musique. En HTM le chien devrait montrer approximativement 8 positions différentes et se déplacer dans 2 à 3 directions différentes. Au minimum 2 changements de rythme sont attendus.

AVANCE :

Durée : 2 minutes 30 à 4 minutes

L'excellent avec qualificatif est à : **24 points avec au minimum 7.2 dans chaque rubrique et 2.4 pour la partie bien-être animal**

Préconisations pour le niveau « avancé »

La difficulté moyenne est très élevée, avec beaucoup de mouvements et des combinaisons présentant des difficultés techniques. Le chien doit travailler en autonomie, à distance et/ou dans le dos du conducteur. Artistiquement les pas de danse sont en harmonie avec la musique et l'interprétation doit coller au thème de la routine.

En HTM le chien devrait montrer entre 8 et 10 positions différentes avec au minimum 3 changements de direction. Il doit travailler de chaque côté du conducteur. Les liens/transitions servent à passer d'une position à une autre, le chien montre qu'il connaît parfaitement les positions demandées. Plusieurs changements de rythme sont nécessaires.

NB : Sur les concours à 2 passages, un seul résultat correspondant au pointage requis par niveau et par rubrique sera retenu pour le passage au niveau supérieur ou pour l'inscription au GPF. L'établissement du classement du concours tiendra compte de ces critères et de ce fait on trouvera aux premières places les équipes ayant obtenues les pointages requis par niveau et par rubrique et pas forcément celles ayant le meilleur score final sans avoir les qualificatifs par rubrique. 2 passages seront toujours possibles si le nombre de concurrents le permet.

6. GPF ET AU CHAMPIONNAT DE FRANCE

Seuls les niveaux novice, intermédiaire et avancé de la classe SOLO auront accès au **Grand Prix de France** de Dog Dancing de la Société Centrale Canine.

Les duos/équipes pourront prendre part à la partie animation, soit durant les pauses, soit lors de la préparation des résultats.

Le **championnat de France** est réservé aux chiens LOF (ou LOE reconnus FCI) évoluant en niveau Avancé.

Les critères d'accessibilité à ces grands événements sont détaillés dans le document I 1-1.